

D É C I S I O N

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

- VU le code de la Santé Publique ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et grades d'emploi de la fonction publique ;
- VU le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et des techniciens supérieurs hospitaliers ;
- VU l'arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers ;
- VU l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités des concours externe sur titres, interne sur épreuves et du troisième concours permettant l'accès au grade de technicien supérieur hospitalier de 2e classe du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers ;
- VU l'avis de concours publié le 20 décembre 2024 sur le site de l'Agence Régionale de Santé et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin.

D É C I D E

Sont autorisés à prendre part au concours interne sur épreuves et externe sur titres de Technicien Supérieur Hospitalier ci-après listés par ordre alphabétique, par type de concours et par spécialités :

Concours interne sur épreuves :

Installation et maintenance thermique et climatique : 1 poste

BARTHEL Christian
KOENIG Olivier
MARKGRAF Benjamin
WEBER David

Logistique d'approvisionnement : 4 postes

DAHEUR Malick
JACOB Patricia
KLEIN Sylvie
KNITTEL Romuald
TISSERANT Pascale
TORTROTEAU Michelle

Sécurité incendie : 1 poste

BOULARD Renaud
JACOBUCCI Johann

Concours externe sur titres :

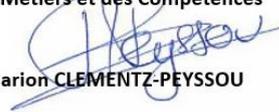
Installation et maintenance thermique et climatique : 1 poste

BARTHEL Christian
BOUDRA Driss
KOENIG David
MARKGRAF Benjamin
WEBER David

Logistique d'approvisionnement : 2 postes

BRISSON BIN Ranyka
DAHEUR Malick
JACOB Patricia
KNITTEL Romuald
STAEDEL Valérie

P. LE DIRECTEUR GENERAL,
La Chargée de mission Gestion Prévisionnelle
des Métiers et des Compétences


Marion CLEMENTZ-PEYSSOU



La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.